



Pôle soins

Votre offre contractuelle  
**Hôpital de la Citadelle**

# Votre offre salariale

\*Basée sur un temps plein (38h/semaine) sur une année

## Package salarial

- Concernant votre rémunération, consultez le site if-ic.org
- Allocation de fin d'année (si les prestations couvrent la période du 01/01 au 30/09 de l'année en cours)
  - Partie fixe : 470,20€ (2024) + 252,01€ (complément pécule de vacances uniquement pour les agents contractuels)
  - Partie variable : jusqu'à 2.5% du salaire annuel brut, calculé sur le salaire d'octobre.
- Prime d'attractivité (si les prestations couvrent la période de référence du 01/10 de l'année précédente au 30/06 de l'année en cours) : montant forfaitaire 1210,74€ (2024) pour la période de 9 mois complète à temps plein

*Ces données sont fournies au candidat à titre indicatif, sauf erreur ou omission, ou changement de législation et sur base des informations transmises par le candidat aux Ressources Humaines. Elles n'engagent pas l'Hôpital de la Citadelle.*

## Assurance et avantages

- Une assurance de groupe de type « contributions définies », ce qui signifie que le capital de pension complémentaire que vous percevrez lors de votre mise à la retraite, sera déterminé en fonction de la capitalisation des contributions qui seront versées régulièrement à votre profit et durant toute votre occupation professionnelle au service de l'hôpital de la Citadelle auprès d'Ethias
- Conditions spécifiques sur les tarifs de consultation et d'hospitalisation (non- paiement du ticket modérateur sur les consultations et pas de supplément pour les hospitalisations)

## Déplacements

- Parkings gratuits réservés aux membres du personnel
- Intervention pour les frais de transport en commun : prise en charge complète
- Indemnité pour les déplacements à vélo (= 0,35/km) et parking vélo sécurisé



## Exemple d'horaire à temps plein sur un mois

Pause A = 6h30-14h30 (0h de nuit)  
 Pause B = 14h-22h (4h de nuit)  
 Pause N = 21h45-6h45 (9h de nuit)

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |   |   |  |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|---|---|--|---|---|---|
| J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S |  |   |   |  |   |   |   |
| A |   | A | A | A | A | B |   |   |   |   | A | A | A |   | B | B | B |   | A | A | A | B |   |  | A | A |  | N | N | N |

### Vous avez presté :

- 11h de matin valorisées à 15%
- 12h de tard valorisées à 30%
- 32h de weekend valorisées à 45%
- 27h de nuits valorisées à 30%



# Votre offre salariale

\*Basée sur un temps plein (38h/semaine) sur une année

## Indémnités de garde rappelable et rappel

- **Garde D** : Garde pour l'équipe infirmière des soins continus et palliatifs enfants \* forfait variable entre 42,09 € et 84,17 € brut (index 03/25) par jour de garde
- **Garde E** : Garde pour l'équipe infirmière du Centre d'insuffisance cardiaque \* – forfait variable entre 42,09 € et 84,17 € brut (index 03/25) par jour de garde
- **Garde F** : Garde pour les autres agents du pôle soins autorisés \* – forfait variable entre 42,09 € et 84,17 € brut (index 03/25) par jour de garde
- \* pour ces gardes, il est ajouté une indemnité forfaitaire de 50 euros brut par retour effectif
- Frais de déplacement pour le rappel de garde du domicile jusqu'au lieu d'intervention
- Sursalaire en cas de paiement du rappel de garde (si non récupéré)

## Prestations irrégulières variables selon l'horaire de travail

- Primes liées aux prestations irrégulières du personnel soignant payées par heure selon les règles suivantes :

| Précision de la nature et du système général du paiement des primes pour prestations irrégulières |                                  |  |
|---|----------------------------------|--|
| Jours de la semaine   | Heures prestées comptabilisées   | Pourcentages de la rémunération de référence appliqués |
| En semaine : prestation qui atteint ou dépasse 22h  | De 18h à la fin de la prestation | 30% du salaire horaire de base                         |
|   | De 6h30 à 7h30                   | 15% du salaire horaire de base                         |
|   | De 19h à 20h                     | 20% du salaire horaire de base                         |
| En semaine : prestation qui n'atteint pas 22h   | De 20h à la fin de la prestation | 30% du salaire horaire de base                         |
|   | De 0h à 24h                      | 45% du salaire de base                                 |
| Le samedi   | De 0h à 24h                      | 45% du salaire de base                                 |
| Le dimanche   | De 0h à 24h                      | 45% du salaire de base                                 |
| Le jour férié   | De 0h à 24h                      | 50% du salaire de base                                 |

Ces données sont fournies au candidat à titre indicatif, sauf erreur ou omission, ou changement de législation et sur base des informations transmises par le candidat aux Ressources Humaines.



# Et bien plus encore...

## Offre de formation complète

- Onboarding : programme d'intégration pour tous les nouveaux collaborateurs
- Formations collectives/individuelles sur-mesure.
- Coaching individuel et collectif, tutorat
- Parcours de formation pour les nouveaux leaders et managers
- Formations en informatique
- Plan de formation annuel et initiatives institutionnelles
- CIT'Academy (accessibilité aux e-learning et supports formatifs de tout type)



## De multiples avantages

- Plateforme de covoiturage
- Essai de vélo
- Ambassadeurs vélo
- Parking vélo sécurisé et matériel d'entretien
- Crèche réservée aux membres du personnel
- Le restaurant d'entreprise, repas au tarif très attractif
- Des possibilités d'évolution de carrière



# Et bien plus encore...

## L'Hôpital de la Citadelle te propose de nombreux avantages pour ta formation !

Tu entames ta quatrième année d'infirmier(ère) bachelier ?  
Tu es infirmier(ère) bachelier et tu souhaites débiter une spécialisation ou une qualification ?

Nous t'offrons la possibilité de réaliser ta formation tout en travaillant à la Citadelle !

### **Comment ?**

Nous finançons ton année de minerval, nous t'engageons à mi-temps et tu prestes à 1/3 temps, pour les jours restants, tu bénéficies de jours de formation.



Tu réalises des études d'infirmier(ère) breveté(e) et tu es en 3e année complémentaire ?

Nous t'offrons la possibilité de terminer ta formation tout en travaillant à temps partiel à la Citadelle !

### **Comment ?**

Nous t'engageons en tant qu'aide-soignant(e) et tu bénéficies de jours de formation pour terminer ton année. Nous t'engagerons ensuite en tant qu'infirmier(ère) breveté(e).



# Une institution qui bouge !

## Cadre de travail agréable et initiatives vertes

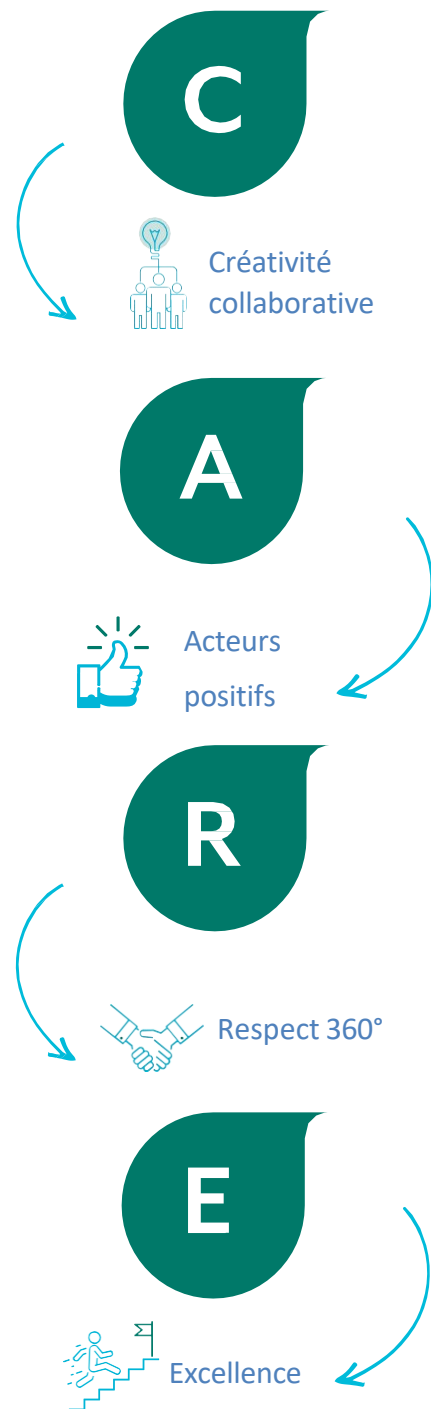
- Rénovation complète de l'hôpital en cours
- Nouveau restaurant d'entreprise
- Nouveaux espaces de coworking
- Une institution innovante et créative, orientée sur l'accueil du patient et le respect de la diversité
- Semaine du développement durable
- Première voiture électrique
- Gestion des déchets et des énergies
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Initiatives collectives : nettoyage, chasse aux gaspillages
- Nature et biodiversité : ruches et cours d'apiculture
- Valorisation des circuits courts et l'alimentation bio

## Des événements et des projets tout au long de l'année

- Évènements sportifs locaux et régionaux
- Évènements thématiques (Festival Santé, ...) et concours réguliers
- Soirée du personnel et évènements saisonniers (opérations gourmandes, sportives, journée de famille, etc.)
- Initiatives bénévoles : répertoire des traducteurs, collaboration Nord-Sud, diversité & inclusion, projet patients, ...
- Un plan stratégique et l'envie de s'y impliquer
- Une Newsletter hebdomadaire : Le Mug

## Une politique bien-être

- Une équipe bien vivre sympa et professionnelle
- Session de marche pleine conscience
- Accompagnement pour les télétravailleurs
- Salle de détente



# Vacances

- Vacances annuelles : sur base d'une année complète à temps plein, 20 jours légaux
- Vacances additionnelles : sur base d'une année complète travaillée à la Citadelle

## Agents contractuels 2025

| Age au 31/12/2025  | <u>CPL</u><br>Congés payés légaux<br>(à prendre pour le 31/12/2025 au plus tard) | <u>CPC</u><br>Jours de vacances conventionnels<br>(à prendre pour le 31/01/2026 au plus tard) | <u>JFC</u><br>Jours fériés compensatoires<br>(à prendre pour le 31/01/2026 au plus tard) | Total jours de congés 2025 |
|--------------------|--|---|--|----------------------------|
| 18 à 30 ans inclus | 20   | 6   | 1  | 27                         |
| 31 à 35 ans inclus | 20   | 7   | 1  | 28                         |
| 36 à 40 ans inclus | 20   | 8   | 1  | 29                         |
| 41 à 59 ans inclus | 20   | 9   | 1  | 30                         |
| 60 ans             | 20   | 10  | 1  | 31                         |
| 61 ans             | 20   | 11  | 1  | 32                         |
| 62 ans             | 20   | 13  | 1  | 34                         |
| 63 ans             | 20   | 15  | 1  | 36                         |
| 64 ans et plus     | 20   | 17  | 1  | 38                         |

## Congés Q

Travailleurs à temps plein – Mesures de fin de carrière octroyés au personnel infirmier, soignant et assimilé (Q)

|                |  |
|----------------|--|
| 45 ans et plus | Dispense de 96 heures par an<br>OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 5,26 % du salaire   |
| 50 ans et plus | Dispense de 192 heures par an<br>OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 10,52 % du salaire |
| 55 ans et plus | Dispense de 288 heures par an<br>OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 15,78 % du salaire |



**Pour toute question, nous sommes à votre disposition**

[recrutement@citadelle.be](mailto:recrutement@citadelle.be)

